

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1**Séance du 9 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOE Jean-Marc, Maire.

Présents : Mme ASTOUL - Mme BOUDES - M. COLOMBIER - Mme DEL CONFETTO - M. DONA - M. DUBOE - M. FRECON - M. LELEU - Mme PUJOL - M. SOULIE

Absents excusés : M. DE BARROS

Absents : Mme GEORGELIN - M. JOURDE

Mme BOUDES a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS**01-01-2025 : Vote du compte financier unique 2024 – budget Photovoltaïque**

Le Maire peut participer au débat mais doit se retirer au moment du vote. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian FRECON, adjoint au maire, délibérant sur le compte financier unique - fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public - de l'exercice 2024 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique qui peut se résumer ainsi :

Le résultat de l'exercice 2024 est de 1 783,56 €.

	DEPENSES Mandats émis	RECETTES Titres émis	RESULTATS Exercice 2024
FONCTIONNEMENT	143,12	1 926,68	1 783,56
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL	143,12	1 926,68	1 783,56

Compte tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture est de 26 059,67 €.

	RESULTATS Exercice 2024	REPORTS Exercice 2023	RESULTATS cumulés 2024	RESTES A REALISER	RESULTAT de clôture 2024
FONCTIONNEMENT	1 783,56	0,00	12 559,67	0,00	12 559,67
INVESTISSEMENT	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00
TOTAL	1 783,56	13 500,00	26 059,67	0,00	26 059,67

1. Donne acte de la présentation du compte financier unique 2024,
2. Constate la non-concordance entre le résultat de clôture constaté par le comptable (26 059,67 €) et celui constaté par l'ordonnateur (24 554,40 €). La différence de 1 505,27 € correspond au résultat de l'exercice 2023. La non-concordance s'explique par le fait que le résultat de l'exercice 2023 n'a

pas été rajouté aux résultats antérieurs reportés lors de l'inscription du report au compte R 002 du budget primitif 2024.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.
4. En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement est intégralement reporté au compte R 002.

La délibération est adoptée avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

02-01-2025 : Vote du compte financier unique 2024 – budget Commune

Le Maire peut participer au débat mais doit se retirer au moment du vote. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian FRECON, adjoint au maire, délibérant sur le compte financier unique - fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public - de l'exercice 2024 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique qui peut se résumer ainsi :

Le résultat de l'exercice 2024 est de 30 034,17 €.

	DEPENSES Mandats émis	RECETTES Titres émis	RESULTATS Exercice 2024
FONCTIONNEMENT	272 140,11	374 124,33	101 984,22
INVESTISSEMENT	337 108,21	265 158,16	-71 950,05
TOTAL	609 248,32	639 282,49	30 034,17

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser en recettes d'investissement, le résultat de clôture est de 344 635,01 €.

	RESULTATS Exercice 2024	REPORTS Exercice 2023	RESULTATS cumulés 2024	RESTES A REALISER	RESULTAT de clôture 2024
FONCTIONNEMENT	101 984,22	282 164,91	384 149,13	0,00	384 149,13
INVESTISSEMENT	-71 950,05	25 141,93	-46 808,12	7 294,00	-39 514,12
TOTAL	30 034,17	307 306,84	337 341,01	7 294,00	344 635,01

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier unique 2024,
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

La délibération est adoptée avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

03-01-2025 : Vote de l'affectation du résultat 2024 – budget Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître les résultats suivants :

	Reports 2023	Exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Restes à réaliser	Montant à prendre en compte pour l'affectation
Investissement	25 141,93	-71 950,05	-46 808,12	7 294,00	-39 514,12
Fonctionnement	282 164,91	101 984,22	384 149,13		384 149,13

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Couverture du besoin de financement, compte R 1068 :	39 514,12 €
- Affectation complémentaire en réserves, compte R 1068 :	0,00 €
- Report en fonctionnement, compte R 002 :	344 635,01 €

La délibération est adoptée avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

04-01-2025 : Vote des taxes locales 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales en 2025 par rapport à ceux de 2024 qui sont respectivement de :

- Taxe foncière bâtie :	39,57 %
- Taxe foncière non bâties :	51,81 %
- Taxe d'habitation :	8,36 %

Ces taux seront appliqués lors du vote du budget.

La délibération est adoptée avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

05-01-2025 : Vote du budget primitif 2025 – budget Photovoltaïque

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif photovoltaïque de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 21 700,00 €	Recettes : 21 700,00 €
Fonctionnement :	Dépenses : 15 559,67 €	Recettes : 15 559,67 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré :

APPROUVE le budget primitif photovoltaïque pour l'année 2025.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

La délibération est adoptée avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

06-01-2025 : Vote du budget primitif 2025 – budget Commune

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif communale de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 672 027,13 €	Recettes : 672 027,13 €
------------------	-------------------------	-------------------------

Fonctionnement :	Dépenses : 740 730,01 €	Recettes : 740 730,01 €
------------------	-------------------------	-------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré :

APPROUVE le budget primitif communal pour l'année 2025.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

La délibération est adoptée avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

07-01-2025 : Retrait délibération versement prime exceptionnelle

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2024 autorisant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents pour l'année 2024 dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP,

Vu les remarques du contrôle de légalité sur cette délibération et notamment le fait que la seule prime qui a existé est la prime « sur le pouvoir d'achat » et qui n'est plus d'actualité depuis juin 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération du 17 décembre 2024 portant sur le versement d'une prime exceptionnelle aux agents,

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

DE RETIRER la délibération du 17 décembre 2024 portant sur le versement d'une prime exceptionnelle.

La délibération est adoptée avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance

Christine BOUDES



Le Président de séance

Jean-Marc DUBOE

